



## DELIBERATION n° 2016 – 18

### Contrat de partenariat pour le déploiement de la marque "Esprit Parc national de la Vanoise"

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 30 juin 2016 à 9h00 à la salle des Fêtes – Les Belleville, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum n'étant plus exigé aux termes de l'article R.331-28 du code de l'environnement ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Autorise la directrice à signer les contrats de partenariat avec les acteurs dont les produits ou services peuvent se voir attribuer la marque *Esprit parc national de la Vanoise*.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 30 juin 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET